



Conférence générale

32e session

Rapport

Генеральная конференция

32-я сессия

Доклад

rep

Paris 2003

General Conference

32nd session

Report

المؤتمر العام

الدورة الثانية والثلاثون

تقرير

Conferencia General

32ª reunión

Informe

大会

第三十二届会议

报告

32 C/REP/16

18 juillet 2003

Original anglais

RAPPORT DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (PIDC) SUR SES ACTIVITES (2002-2003)

PRESENTATION

Source : Article 11 des Statuts du Programme international pour le développement de la communication (PIDC).

Antécédents : Le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) soumet le présent rapport à la Conférence générale de l'UNESCO conformément à la résolution 21 C/4.21 et en application de l'article 11 de ses Statuts, adoptés à la 21e session, aux termes duquel le Conseil présente des rapports sur ses activités à la Conférence générale à chacune des sessions ordinaires de celle-ci.

Objet : Le présent rapport rend compte des activités du PIDC pendant la période biennale actuelle (2002-2003). Il rend également compte des réformes des méthodes de travail et des procédures de prise de décisions du PIDC et décrit la situation financière du programme.

Décision requise : Le présent rapport n'appelle pas de décision.

REFORMES DES METHODES DE TRAVAIL DU PIDC

1. Le Conseil intergouvernemental a lancé, au cours de la période biennale actuelle, d'importantes réformes des méthodes de travail et des procédures de prise de décisions du PIDC, celui-ci étant confronté, depuis quatre ans, à une diminution nette des contributions volontaires versées par des Etats membres de l'UNESCO.

Première phase

2. A sa 22e session (avril 2002), le Conseil du PIDC a réexaminé et unanimement approuvé les réformes (proposées par le Groupe de travail spécial) des méthodes de travail du PIDC visant à améliorer l'efficacité et la transparence du programme et à inciter les donateurs traditionnels et potentiels à poursuivre leur aide financière. Les membres du Conseil ont décidé d'appliquer des procédures plus rigoureuses de sélection et d'approbation des nouvelles propositions de projets et de se concentrer sur un nombre limité de projets bien préparés et innovants qui promeuvent clairement la liberté d'expression et le pluralisme des médias, mettent en valeur les médias et le capital humain locaux, et favorisent la création de partenariats internationaux.

3. Entre l'approbation des recommandations faites à la 22e session et le début de la 23e session, il a été pris les mesures suivantes :

- suppression du moratoire sur la présentation de nouveaux projets, les problèmes liés à l'accumulation de projets approuvés en attente de financements ayant été surmontés ;
- introduction d'un nouveau modèle de présentation des projets intégrant des objectifs axés sur le développement et des éléments de surveillance ;
- introduction d'un examen professionnel et comparatif de projets présentés par catégorie de médias plutôt que par région ;
- élaboration de propositions de modifications des textes fondamentaux du PIDC en vue de leur présentation à la prochaine Conférence générale ;
- amélioration du taux d'exécution des projets et clôture des projets dont la mise en oeuvre est achevée ;
- élaboration et conception de nouvelles méthodes de présentation de la situation du Compte spécial du PIDC, avec indication de la situation exacte des ressources financières du PIDC en général et de chaque projet en cours ;
- suppression de tous les postes temporaires financés par le Compte spécial et élimination de tous les coûts non directement liés à des projets du PIDC ;
- toutes les propositions de projets ont été élaborées en étroite coopération avec des conseillers en communication et en information et avec des spécialistes du programme conformément aux nouvelles priorités du PIDC ;
- présentation, au Bureau et au Conseil, de rapports d'exécution sur 100 projets récents du PIDC, sur la base de quoi le Bureau a établi une liste provisoire de projets à soumettre à des évaluateurs indépendants.

Deuxième phase

4. En application de la décision prise à la 23e session du Conseil du PIDC (mars 2003) et comme suite au Rapport d'évaluation du PIDC établi par le Département des médias et de la communication de l'Université d'Oslo à la demande du Ministère norvégien des affaires étrangères, le Bureau a tenu une réunion extraordinaire le 11 juin 2003 au Siège de l'UNESCO afin d'examiner de nouvelles propositions de réforme des méthodes de travail du PIDC.

5. A l'issue de cette réunion, le nouvel ensemble suivant de propositions a été adopté et communiqué à tous les membres du Conseil pour examen et commentaires, qui serviront à élaborer, en vue de la Conférence générale, un projet de résolution concernant les modifications à apporter aux textes statutaires du PIDC et les décisions du Conseil concernant les nouvelles méthodes de travail du PIDC :

Le Bureau du PIDC a confirmé la formulation suivante du principal objectif du programme :

Le PIDC a pour vocation de favoriser le développement durable, la démocratie et la bonne gestion des affaires publiques en encourageant l'accès de tous au savoir et à la connaissance et la diffusion de ces derniers par le renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition dans le domaine des médias électroniques et de la presse écrite, en accordant la plus haute priorité aux projets nationaux, régionaux et interrégionaux dans les domaines suivants :

- promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias ;
- développement des médias locaux ;
- mise en valeur des ressources humaines ;
- promotion de la création de partenariats internationaux.

Périodicité des sessions du Conseil et des réunions du Bureau du PIDC

- Sous réserve de l'approbation de la Conférence générale, des sessions du Conseil pourraient être organisées tous les deux ans.
- Des réunions du Bureau devraient être organisées au moins une fois par an pour sélectionner des projets, les approuver et leur affecter des fonds.

Nouvelle répartition des principales attributions entre le Conseil et le Bureau du PIDC

Fonctions du Conseil :

- Elaboration des politiques, encadrement de la planification et de la mise en oeuvre du programme.
- Approbation des priorités du programme.
- Examen et évaluation des résultats sur la base de rapports d'exécution et d'évaluation des projets et définition des grands domaines nécessitant une coopération internationale accrue.
- Recherche de moyens permettant aux Etats membres de participer plus utilement au Programme international pour le développement de la communication.
- Approbation d'un mécanisme approprié de financement du programme assurant les ressources nécessaires à quiconque sollicite son assistance.
- Attribution du Prix PIDC-UNESCO.

Fonctions du Bureau :

- Le Bureau assume la pleine responsabilité de la sélection des projets, de leur approbation et de l'affectation de fonds du Compte spécial.
 - Il propose et planifie l'organisation des sessions du Conseil.
 - Le Bureau fait office de jury pour la sélection du lauréat du Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale.
 - Le Bureau s'acquitte des tâches qui lui sont dévolues par le Conseil.
- Les membres du Conseil du PIDC et, en particulier, les pays donateurs du PIDC devraient être invités en qualité d'observateurs aux réunions du Bureau du PIDC.
- Les organisations/institutions professionnelles, les Nations Unies et leurs institutions spécialisées qui coopèrent activement avec le programme devraient également être invitées aux réunions du Bureau du PIDC.

Nouvelles procédures d'approbation et d'exécution des projets

- A compter de la réunion du Bureau de décembre 2003, la période comprise entre la présentation des projets et l'affectation des fonds sera ramenée de 15 à 4 mois (dès cette année, certains projets présentés au Secrétariat du PIDC avant le 1er septembre 2003 se verront affecter des fonds en décembre 2003 et pourront voir leur exécution commencer en janvier-février 2004).
- La durée d'exécution de projets du PIDC n'excédera pas deux ans à compter de l'affectation des fonds. Après ce délai, tout montant non dépensé devra être reversé au Compte spécial et/ou aux donateurs de fonds-en-dépôt, suivant la décision du Bureau.

Nouvelles propositions concernant la préparation, la sélection et le financement des projets

- Pour améliorer la qualité des projets du PIDC, il faudrait renforcer la participation de CCI à la sélection et à la préparation des projets (les fonds nécessaires aux CCI pour la préparation et l'exécution des projets devraient être prélevés sur le budget du Programme ordinaire).
- Lors de la préparation des projets, il faudrait prendre en considération les capacités de financement du PIDC à ce moment donné afin d'éviter toute disparité importante entre les budgets demandés et approuvés et de mener à bien l'exécution des projets conformément à leurs objectifs initiaux.
- Avant les réunions du Bureau, les propositions de projets du PIDC pourraient être, au besoin, examinées/commentées par des organisations/institutions professionnelles reconnues et par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées (souhaitant coopérer à titre bénévole).
- Le Bureau affectera les fonds aux projets en présence des CCI et en tenant compte de tout commentaire reçu d'organisations/institutions professionnelles, des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Les propositions de projets pourront être révisées en conséquence.
- Pendant la phase de préparation et de sélection, il faudra tenir compte du document "Tous projets du PIDC par région et par pays" pour assurer une rotation plus équitable des bénéficiaires du PIDC.
- Les projets émanant de PMA, de petits pays insulaires et de pays enclavés devraient se voir accorder la priorité sur des projets émanant d'autres pays en développement et pays en transition.

- Pour intensifier la coopération, il faudrait améliorer l'information réciproque entre le Secrétariat, les CCI et les donateurs. Il faudrait inviter ces derniers à informer le Secrétariat de leurs activités et projets de développement des médias.

Promotion du PIDC et rassemblement de fonds

- Le PIDC devrait intensifier ses activités d'information et de promotion en plaçant l'accent sur des projets capables de modifier la situation dans un paysage médiatique et de communication donné (au Cambodge et au Népal, par exemple, où de petits projets financés par le PIDC ont respectivement abouti, par un effet "boule de neige", à la création d'une véritable école de journalisme maintenant rattachée à l'Université, et à la création d'un réseau national de radios locales).
- Il faudrait favoriser, par des moyens traditionnels et par l'Internet, la communication et le dialogue permanent avec les membres du Conseil et les donateurs (entre les sessions du Conseil).
- Les objectifs des projets du PIDC, outre les quatre priorités principales, devraient refléter les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Evaluation des projets achevés

En raison des fonds limités dont on dispose pour évaluer les activités et le coût élevé des missions d'évaluation, il faudrait prêter une attention particulière à la sélection des projets à évaluer afin de ne retenir que ceux susceptibles de fournir les enseignements les plus utiles en ce qui concerne le recensement, la conception, la sélection et l'exécution des futurs projets.

SESSIONS DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL ET REUNIONS DU BUREAU DU PIDC

6. Deux sessions du Conseil intergouvernemental du PIDC et quatre réunions du Bureau se sont tenues au Siège de l'UNESCO à Paris sous la présidence de M. Torben Krogh (Danemark).

22e session du Conseil et 44e réunion du Bureau	10-12 avril 2002
45e réunion du Bureau	11-13 décembre 2002
23e session du Conseil et 46e réunion du Bureau	26-28 mars 2003
Réunion extraordinaire du Bureau	11 juin 2003

7. A la 22e session, il a été tenu des élections pour élire de nouveaux membres du Bureau du Conseil, qui comprend le président, trois vice-présidents, un rapporteur et trois membres. Par consensus et par acclamation, les membres du Conseil ont élu le Bureau suivant :

Président	M. Torben Krogh (Danemark)
Vice-Présidents	Yémen, Malaisie et Uruguay
Rapporteur	M. Nacer Mehal (Algérie)
Membres	Luxembourg, Malawi et Fédération de Russie

SITUATION FINANCIERE DU PIDC

8. Depuis la présentation du dernier rapport à la Conférence générale, les contributions suivantes ont été versées au programme :

Compte spécial et contributions de fonds-en-dépôt

(juin 2001 - juin 2003)
en dollars des Etats-Unis

Allemagne	100.000
Danemark	1.196.000
Égypte	5.000
Finlande	177.452
France	110.000
Grèce	8.500
Inde	60.000
Luxembourg	298.788
Norvège	500.350
Pays-Bas	333.812
Portugal	65.300
Total	2.855.202

9. Lors de l'examen de la situation financière du PIDC aux sessions du Conseil et aux réunions du Bureau, les membres du Conseil ont convenu que l'avenir du PIDC dépendait principalement de l'aptitude à accroître d'urgence les contributions financières au programme. Le PIDC a besoin d'un nombre plus important de donateurs capables de verser au programme des contributions financières au Compte spécial et des fonds-en-dépôt afin d'assurer un budget total de 2 à 2,5 millions de dollars permettant de financer au moins 40 à 50 projets par an.

10. A la réunion de clôture de la 23e session du Conseil intergouvernemental, M. Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, a appelé les décideurs et les donateurs - en particulier les Etats membres, fondations, entreprises commerciales, associations professionnelles - à soutenir le PIDC de la façon qui leur semble la plus appropriée et de soutenir le programme dans les réformes qu'il a engagées.

11. Contributions en nature (stages de formation)

Pays	Intitulé de la formation	Nombre de participants	Exécutant
République de Corée	Production de programmes télévisés (2)	36	- Korean Broadcasting System (KBS), Séoul - Korea International Co-operation Agency (KOICA)
Fédération de Russie	Nouvelles techniques de communication (2)	40	- ITAR-TASS, - Université de Moscou

PROJETS DU PIDC

12. A la réunion du Bureau de décembre 2002, il a été décidé de financer 40 projets. Les projets financés étaient notamment les suivants : "Radio communautaire au service du développement local" (Mali) ; "Sans Voix FM, la radio des groupes vulnérables" (Sénégal) ; projet régional de "cyberjournalisme pour femmes journalistes de radiotélévision" (Asie) ; "Développement des ressources humaines pour les médias" (îles Marshall) ; projet régional de "journal Internet est-caribéen" (Caraïbes) ; et un projet interrégional de formation "Journet".

13. A la 23e session du Conseil (mars 2003), il avait été approuvé à titre préliminaire 39 projets. L'approbation finale et l'allocation de fonds par le Bureau auront lieu en décembre 2003 en fonction du montant des contributions volontaires versées au PIDC au cours de l'exercice financier 2003. Les projets approuvés étaient notamment les suivants :

Radiodiffusion : MALAWI : renforcement des capacités pour les radios privées et locales, FIDJI : projet de développement des radiotélévisions locales ;

Télédiffusion : TANZANIE : renforcement des capacités pour Televisheni Ya Taifa (TVT) ; BOLIVIE : création d'un service de formation mobile pour centres de télévision locaux ruraux ;

Presse écrite : CAMEROUN : renforcement du journal indépendant "Le Messenger" ; MONGOLIE : viabilité et revitalisation du magazine féminin Ezegeti ;

Multimédia : TADJIKISTAN : centre d'information pour journalistes tadjik ; REPUBLIQUE DOMINICAINE : renforcement et promotion de la liberté d'expression et de la presse ;

Centres multimédias locaux : BURUNDI : Femmes et médias pour la paix - centre de documentation pour la paix et médiathèque locale ; DOMINIQUE : renforcement de l'aptitude à produire et à diffuser des médias à teneur locale ;

Agences de presse : AFGHANISTAN : réforme de l'agence d'information Bakhtar et projet de formation de journalistes afghans ; projet régional pour l'AMERIQUE LATINE : réseau de communication latino-américain pour les droits des enfants.

DEBATS THEMATIQUES

14. La principale conclusion à tirer du débat thématique organisé pendant la 22e session sur le thème "le PIDC a-t-il toujours une utilité et, si oui, pourquoi ?" est que **le PIDC demeure une institution utile, qui soutient des projets visant à développer l'infrastructure médiatique et les moyens humains correspondants dans les pays en développement.**

15. A la 22e session du Conseil, il a été décidé de modifier la périodicité des débats thématiques et de les organiser pendant la session consécutive à la Conférence générale de l'UNESCO afin d'informer les nouveaux membres du Conseil sur les questions les plus importantes intéressant le développement médiatique dans son ensemble.

PRIX PIDC-UNESCO POUR LA COMMUNICATION RURALE

16. Le prix de 20.000 dollars des Etats-Unis a été décerné au réseau de radiodiffusion Huanacache, qui regroupe une douzaine d'écoles et de communautés du désert Lavalley, situé au nord-est de la province argentine de Mendoza, et à Radio Quispillaccta, qui émet en langue quechua à partir de la ville d'Ayacucho (Pérou). La cérémonie de remise des prix a eu lieu pendant la 23e session du Conseil du PIDC.